

## Forum des services corporels : les vraies questions

Les gestionnaires et inspecteurs des services corporels sont convoqués à un Forum en ces termes :

*« J'ai le plaisir de vous convier à notre prochain Forum qui se tiendra le lundi 26 mars 2012 de 13H45 à 16h45 à l'espace Forum .... Dans le cadre de la préparation de ce Forum, quelques uns d'entre vous seront rapidement sollicités pour participer à l'animation des temps d'échanges.... ».*

Ce serait trop risqué de laisser la parole libre et de ne pas se préparer aux questions gênantes. Alors des facilitateurs sont désignés. Ils doivent convoquer les gestionnaires pour recueillir leurs questions sur des thèmes choisis par la Direction.

Ce n'est pas un forum, un lieu d'échange, mais un espace où la parole est encadrée, une grand-messe pour évacuer les vraies questions.

Pourquoi ce chambardement vendredi dernier qui aggrave les conditions de travail de dizaines de salariés des services corporels? Le prétexte, c'est l'installation de la nouvelle cellule ASCD alors que nous savons que la Direction est incapable de la mettre en place.

Pourquoi 6 CDD pour le service déclarations et gestion alors que nous savons tous que 11 CDI (et non CDD) sont nécessaires ?

Il n'y a qu'une explication : aggraver encore les conditions de travail en confiant le retard considérable à des CDD pour mettre en place un flicage des gestionnaires. Parce que la Direction ne veut pas admettre que ce sont les restructurations successives et les sous-effectifs qui ont tout désorganisé, parce que, pour la Direction, ce sont les gestionnaires qui sont responsables.

Cela ne marchera pas, nous le savons tous et même la Direction de l'indemnisation qui fait semblant d'y croire. De plus le droit du travail est bafoué de même que les obligations légales de consultation préalable.

S'agissant de la cellule ASCD, le syndicat **FO** et les élus **FO** ont réclamé un statut et des rémunérations qui ont été refusés et une consultation préalable du CHSCT qui a également été refusée. Il faut reconnaître que la Direction a bénéficié d'une complaisance d'une majorité du CE qui n'a pas soutenu la demande de nos élus. Ils savent qu'en rendant un avis, même avec un vote contre, ils donnent satisfaction à la Direction. Alors pourquoi ne pas assumer les choix et voter pour !

S'agissant des effectifs, le syndicat FO et les élus FO ont démontré qu'ils sont insuffisants mais le plus souvent les textes déposés à la Direction lors des CE par les élus **FO** ne sont même pas repris dans le PV.

Mais pour une fois, s'agissant du nombre de gestionnaires prévus pour gérer les dossier de 30% à 50% d'AIPP, la Direction a reconnu devant le CE, à la suite des démonstrations de nos élus, qu'il fallait en effet 9 gestionnaires et non 7 comme nous pouvions légitimement le craindre.

« Ce n'est pas 7 gestionnaires mais 9 ». Et cela figure au PV.

Alors pourquoi avoir menti au CHSCT en prétendant qu'il n'y avait que 7 postes ? Cela pourrait constituer une entrave aux obligations légales. La question mérite d'être officiellement posée.

Le CHSCT a constaté que les conditions de travail ne permettent pas aux gestionnaires médians et graves de travailler dans des conditions normales. Il a voté contre l'implantation prévue. Mais la Direction de l'indemnisation n'en a cure. Elle pense que sa communication suffit au bonheur du « client ». Pourquoi en plus permettre aux gestionnaires de traiter les dossiers ?

La Direction doit répondre et s'engager positivement sur des demandes évidentes :

- **11 embauches en CDI au service déclarations et gestion**
- **Respect des engagements pris devant le CE pour les 9 gestionnaires ETP**
- **Affectation d'un espace de travail suffisant pour garantir les conditions de travail indispensables**
- **Respect des obligations légales de consultation préalable.**

## Dans toute l'entreprise où mènent ces restructurations ?

Ces questions que notre syndicat **FO** pose à l'occasion du forum des services corporels, nous pourrions les poser pour toutes les Directions, pour tous les départements.

Plusieurs réorganisations sont en cours et conduisent à l'aggravation des conditions de travail, à des suppressions de services officielles ou non officielles.

Quelle est la logique des restructurations qui sont inefficaces et qui désorganisent l'entreprise?

Il s'agit certainement de réduire le coût du travail à court terme mais peut être aussi de préparer un démembrement de Generali France. Que penser par exemple des externalisations de Generali Immobilier et de Generali Investments et maintenant de la Cellule Internet ?

Notre syndicat **FO** proposera une nouvelle fois à tous les syndicats d'agir dans l'unité, y compris en justice, pour obtenir le maintien dans l'UES Generali France Assurances de toutes ces activités.

En tout état de cause notre syndicat **FO** assumera ses responsabilités.

## Pour nous contacter

Par téléphone : 06 78 87 81 79

Par mail : [fogenerali@yahoo.fr](mailto:fogenerali@yahoo.fr)

Et toujours nos sites : <http://fogenerali.unblog.fr> et <http://foassurances.unblog.fr>

✂ .....

### Demande d'adhésion à Force Ouvrière

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....